



ACCUEIL DE LOISIRS . DE PLOUISY

LUNDI 8 JUILLET AU MERCREDI 14 AOÛT 2024

**LES PIEDS SUR TERRE ...
LA TÊTE DANS LES ÉTOILES !**

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS À LA
MAIRIE DE PLOUISY - TÉL : 02.96.43.83.11

Présentation de l'Accueil de Loisirs

L'Accueil de Loisirs de PLOUISY est ouvert du lundi 8 juillet au vendredi 14 août 2024.

Il accueille les enfants nés entre 2013 et 2021 dans les locaux de l'ancienne école maternelle.

Les activités débutent à 9h00 et finissent à 17h00.

Un temps d'accueil-garderie est assuré : le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 17h00 à 18h30

Vous trouverez dans ce livret l'équipe d'animation, les programmes d'activités pour chaque tranche d'âge pour les vacances, les tarifs, le règlement intérieur et les coordonnées essentielles de l'Accueil de Loisirs.

Dans l'idée de proposer un accueil au plus près des besoins et attentes de chaque enfant, les tranches d'âge sont organisées en 3 groupes :

- Les 3 - 5 ans
- Les 6 - 8 ans
- Les 9 - 11 ans

Des animateurs référents seront nommés sur chaque tranche d'âge (voir plus loin), cela permettra une continuité pédagogique sur l'ensemble de l'été et de créer des repères aux enfants surtout pour les plus petits.

Les activités sont organisées en fonction des besoins, des attentes, mais également des envies des enfants. Des temps communs sont mis en place afin de pouvoir responsabiliser les plus grands et créer du lien entre tous les enfants.

Un projet pédagogique a été écrit par l'équipe d'animation, celui-ci explique les objectifs pédagogiques de l'Accueil de Loisirs et les moyens mis en place pour les atteindre.

Une journée à l'Accueil de Loisirs

7h30	Ouverture de l'Accueil
7h30 – 9h00	Arrivée échelonnée des enfants avec pointage Temps d'accueil avec jeux libres
9h00 – 9h45	Regroupement des enfants : Présentation de la journée, petite mise en train (jeu, chant)
9h45 – 11h30	ACTIVITES ou ATELIERS par groupe d'âge
11h30 – 12h00	Passage aux toilettes, lavage des mains
12h00 – 13h00	REPAS
13h00 – 14h00/14h30	TEMPS CALME (6 - 11 ans) / SIESTE (3 - 5 ans)
14h00 – 16h00 – 17h00	ACTIVITES / JEUX / SORTIE et GOÛTER
17h00 – 18h30	Jeux libres - Accueil des parents
18h30	Fermeture de l'Accueil

Coordonnées Utiles

Accueil de loisirs : periscolaire@mairie-plouisy.fr - Téléphone : 06.08.40.36.91

L'Équipe d'animation



Maguy LE GOFF

Embauchée depuis septembre 2021, en tant que responsable du périscolaire, je suis aussi Directrice de l'accueil de loisirs depuis de nombreuses années sur Plouisy



Céline TASSEL

Je suis diplômée BAFA depuis 2017 et possède plusieurs années d'expérience de travail en centre de loisirs et écoles maternelles. Je serais animatrice polyvalente sur tous les groupes d'âge et vais seconder Maguy dans ses missions de Directrice



Lucie LE BONNIEC

L'été 2024, sera ma première expérience en tant qu'animatrice. Je vais encadrer les 3-5 ans tout au long du mois de juillet. J'aime les activités manuelles et les activités en extérieur.



Lyano LE GUYADER

L'été 2024, sera ma première expérience en tant qu'animateur sur Plouisy. Je possède déjà une expérience en tant qu'animateur de colonies de vacances.



Méline TALDU

Animatrice durant l'été 2023, je serais la référente des 6-8 ans tout au long du mois de juillet. Je possède la qualification surveillante de baignade. J'aime les activités sportives et je sais rester à l'écoute des enfants.



Maélys LAVAL

L'été 2024, sera ma première expérience en tant qu'animatrice. Je vais encadrer les 3-5 ans tout au long du mois de juillet. Je vais encadrer les enfants de 6-8 ans la dernière semaine de juillet et les 6-11 ans les deux semaines suivantes.



Pauline SENE

Animatrice remplaçante en juillet 2023 sur le centre, je serais la référente des 9-11 ans tout au long de l'été. J'aime le sports et pratique le handball en club.



Lucie NAUDIN

L'été 2024, sera ma première expérience en tant qu'animatrice. Je vais encadrer les 3-5 ans tout au long du mois de juillet. Dans le cadre de mes études, j'ai effectué plusieurs semaines de stage à l'école de maternelle de Plouisy.



Anaïs LECOMTE

Animatrice durant l'été 2023, je serais la référente des 3-5 ans tout au long du mois de juillet. Je possède la qualification surveillante et je serais l'assistant sanitaire du centre.



Anna DIANDOUALA

L'été 2024, sera ma première expérience en tant qu'animatrice. Je vais encadrer les enfants de 3-5 ans la première semaine de juillet et les 6-8 ans les deux semaines suivantes.

Programme des Animations

Les vacances d'été à l'Accueil de loisirs seront pleines de surprise grâce au thème choisi par l'équipe d'animation tout au long de l'été : « **les pieds sur terre et la tête dans les étoiles** » !

A travers cette idée, nous souhaitons proposer aux enfants des activités et animations qui seront basées sur les 5 éléments, l'eau, l'air-le vent, le bois, la terre, et les étoiles. Chaque semaine correspond à un élément chaque semaine,

LES TEMPS FORTS DE L'ÉTÉ

LES SORTIES à la journée

- Jeudi 11 juillet : BELLE-ISLE EN TERRE
- Mercredi 17 juillet : PLEUMEUR-BODOU et TREGASTEL (après-midi PLAGE)
- Mardi 23 juillet : BEGARD (ARMORIPARK)
- Mercredi 31 juillet : LANTIC
- Jeudi 8 août : SAINT-LAURENT (site du Palacret)
- Mercredi 14 août : SAINT-ALBAN

Les Soirées Familles

- Le Vendredi 2 août : SPECTACLE des enfants (20h00 salle Lan-Vihan)
- le vendredi 9 août : une veillée CONTES (19H salle Lan- Wihan)

Les MINI-CAMPS

- Pour les 6 / 8 ans
 - Du mercredi 17 au jeudi 18 juillet (1 nuit) au Terrain des sports à PLOUISY
 - Du mardi 23 au jeudi 25 juillet (2 nuits) à la Ferme pédagogique « Les animaux du Bois » à COATASCORN
- Pour les 9 / 11 ans
 - Du mardi 9 au jeudi 11 juillet (2 nuits) au Centre « Eau et Rivière » à BELLE ISLE EN TERRE
 - Du mardi 23 au jeudi 25 juillet (2 nuits) au Camping Domaine du Colombier à BEGARD
 - Du mercredi 7 au jeudi 8 Août (1 nuit) sur le site du Palacret à St LAURENT

QUELQUES GRANDES ANIMATIONS

Des séances PISCINE (pour les 7 - 11 ans)

- Le mardi 16 juillet
- Le mardi 30 juillet

Des GRANDS-JEUX

- Le vendredi 12 juillet : « les Eau-Olympiades »
- Le vendredi 19 juillet : « A la recherche de la fusée perdue »
- Le vendredi 26 juillet : « les oiseaux contre le vent »
- Le mardi 13 août : « Court-court petit lapin »

Des journées à thème (en liaison avec l'Association « les petits débrouillards »)

- Le lundi 15 juillet
- Le lundi 22 juillet

Une semaine VELO du lundi 5 au jeudi 8 août pour les 9 - 11 ans

Mais aussi des activités manuelles, des ateliers CUISINE, les jeux de coopération, des jeux sportifs des balades au Parc du Presbytère,

Quelques informations utiles :

Nous avons programmé des sorties dans différents lieux, il est impératif que vos enfants soient équipés **de baskets, casquette, crème solaire et d'une gourde d'eau.**

Nous avons prévu également, au grand plaisir des enfants, des sorties à la Plage et des séances à la Piscine à **partir de 7 ans** : merci de prévoir pour ces jours-là : **un maillot de bain, crème solaire, casquette et une serviette de bain.**

ACCUEIL DE LOISIRS PLOUISY

Enfant	Nom, Prénom	Date et lieu de naissance	Age

Responsable Légal	Nom, Prénom (Père)	Nom, Prénom (Mère)	Adresse complète

Téléphone en cas d'urgence	Domicile	Travail		Portable	
		Père	Mère	Père	Mère

Numéro d'allocataire CAF ou MSA :

Compagnie d'assurance :

N° de contrat responsabilité civile :

**A Fournir obligatoirement : Une attestation d'assurance responsabilité civile
Une attestation du Quotient familial 2024**

Fiche Sanitaire

Vaccins

Obligatoires (si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication)

DT Polio ou Tétracoq

Recommandés

Hépatite B Rubéole-Oreillons-Rougeole Coqueluche autre :

Maladies, Allergies

L'enfant a-t-il déjà eu : Rubéole Varicelle Angine Rhumatisme Articulaire aigu Otite

Scarlatine Coqueluche Rougeole Oreillons

Allergies : l'enfant a-t-il des allergies ? OUI NON

Asthme (automédication obligatoire)

Alimentaires : préciser la nature de l'allergie, les causes et conduite à tenir :

.....
.....

Autres difficultés de santé : (précautions à prendre, recommandation des parents)

.....

Attention : Si votre enfant est malade, les animateurs ne peuvent l'accueillir dans l'accueil de loisirs. (Voir conditions dans le Règlement).

Je joins la photocopie de la page vaccinations avec le nom de l'enfant.

Tournez, SVP →

Décharge

Je soussigné(e),, responsable légal de l'enfant,

- Autorise mon enfant à participer aux activités de l'accueil de Loisirs,
- Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à informer l'organisateur de toutes modifications,
- Autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant et je m'engage à prendre en charge les honoraires médicaux et pharmaceutiques.
- M'engage à respecter les horaires de l'accueil :
Entre 7h30 et 9h00, et Entre 17h00 et 18h30
- M'engage à me présenter à l'accueil pour inscrire l'enfant, donner l'heure de départ, nommer la personne qui vient le chercher et à accompagner l'enfant dans les salles d'activités.
- M'engage à venir chercher l'enfant dans les salles d'activités en passant par l'accueil pour signaler son départ. Les animateurs ne laissent pas sortir l'enfant seul, sauf autorisation de votre part.
- (cocher une case)
 - autorise l'enfant à quitter l'accueil de loisirs
 - n'autorise pas l'enfant à quitter l'accueil de loisirs
- Décharge de toutes responsabilités l'équipe pédagogique :
 - en dehors des horaires d'ouverture de l'accueil de loisirs ;
 - ou dès lors que l'enfant a quitté l'accueil de loisirs avec une personne nommée ci-dessous.
- Autorise les personnes suivantes à venir chercher l'enfant :
(préciser le nom, prénom et lien de parenté avec l'enfant)
.....
.....
.....
.....
- Autorise la diffusion des photos de mon enfant sur tous les supports de communication utilisés par l'organisateur de l'accueil de loisirs.

Date :

Signature obligatoire :

Commune de PLOUISY
Accueil de loisirs 2024

Bulletin d'inscription

M. et Mme

Adresse

.....
Inscrit mon enfant

Age

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Semaine du 8 au 12 juillet					
Semaine du 15 au 19 juillet					
Semaine du 22 au 26 juillet					
Semaine du 29 juillet au 2 août					
Semaine du 5 au 9 août					
Semaine du 12 au 14 août					

Mini-Camps - 16 places maximum : (Merci de Cocher)

• Pour les 6 / 8 ans

- Nuit au Terrain des sports à PLOUISY du 17 au 18 juillet (1 nuit)
- Ferme pédagogique « Les animaux du Bois » à COATASCORN du 23 au 25 juillet (2 nuits)

• Pour les 9 / 11 ans

- Eau et Rivière à BELLE ISLE EN TERRE du 9 au 11 juillet (2 nuits)
- Camping Domaine du Colombier à BEGARD du 23 au 25 juillet (2 nuits)
- Le Palacret à St LAURENT du 7 au 8 Août (1 nuit)

A Le

Signature,

Commune de PLOUISY
Accueil de loisirs 2024

Bulletin d'inscription
Mini-Camps

16 places maximum

Nom :

Prénom :

Age :

- Pour les 6 / 8 ans

Nuit au Terrain des sports à PLOUISY du 17 au 18 juillet (1 nuit)

Ferme pédagogique « Les animaux du Bois » à COATASCORN du 23 au 25 juillet (2 nuits)

- Pour les 9 / 11 ans

Eau et Rivière à BELLE ISLE EN TERRE du 9 au 11 juillet (2 nuits)

Camping Domaine du Colombier à BEGARD du 23 au 25 juillet (2 nuits)

Le Palacret à St LAURENT du 7 au 8 Août (1 nuit)

(Merci de Cocher)

A Le

Signature

Commune de PLOUISY
Accueil de loisirs 2024

Bulletin d'inscription
Mini-Camps

16 places maximum

Nom :

Prénom :

Age :

- Pour les 6 / 8 ans

Nuit au Terrain des sports à PLOUISY du 17 au 18 juillet (1 nuit)

Ferme pédagogique « Les animaux du Bois » à COATASCORN du 23 au 25 juillet (2 nuits)

- Pour les 9 / 11 ans

Eau et Rivière à BELLE ISLE EN TERRE du 9 au 11 juillet (2 nuits)

Camping Domaine du Colombier à BEGARD du 23 au 25 juillet (2 nuits)

Le Palacret à St LAURENT du 7 au 8 Août (1 nuit)

(Merci de Cocher)

A Le

Signature

A nous remettre

**Approbation du règlement intérieur
Accueil de Loisirs de PLOUISY**

Je soussigné(e)

Responsable de l'enfant

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à en respecter toutes les modalités

Fait à le

Signature
(précédée de la mention lu et approuvé)



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ACCUEIL DE LOISIRS
DE PLOUISY

LES PIEDS SUR TERRE ...
LA TÊTE DANS LES ÉTOILES !

L'Accueil de Loisirs est agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.
Ses principaux partenaires sont la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports, le Conseil Général, ainsi que les Associations sportives et culturelles de la commune.

1 - Les modalités d'accueil et les conditions d'admission

L'Accueil est ouvert du lundi 8 juillet au vendredi 14 août 2024 dans les anciens locaux de l'école maternelle. Il accueille les enfants de 3 ans à 11 ans, nés entre 2013 et 2021 (sous condition d'être scolarisés et si ce n'est pas le cas, d'avoir demandé une dérogation au Service Départemental de la Jeunesse et des Sports).

Heures d'ouverture

De 9h à 17h : temps d'activités proposés par les animateurs sauf les jours de sortie où l'heure de retour peut varier. Les familles ne seront pas autorisées à venir chercher leur(s) enfant(s) en dehors des heures d'accueil sauf cas d'urgence ou justifié par un certificat médical.

Service de garderie possible dès 7h30 le matin et le soir jusqu'à 18h30.

En cas de retard, merci de prévenir la Directrice au **06 08 40 36 91**

Seules les personnes notées lors de l'inscription, sont autorisées à venir chercher les enfants.

Toute autre personne venant chercher l'enfant, même à titre occasionnel, doit fournir une autorisation écrite et signée des parents.

Seuls les enfants âgés de 10 ans (révolus) et plus peuvent être autorisés à se rendre et à repartir seuls de l'accueil.

Le personnel d'encadrement

L'équipe d'animation est composée d'animateurs placés sous l'autorité de la Directrice.

Les activités

L'Accueil de Loisirs propose différentes activités récréatives, culturelles et sportives, adaptées à l'âge et au développement de l'enfant.

Les activités peuvent varier en fonction : du choix des enfants ; du nombre d'enfants ; des conditions climatiques ; des opportunités d'animation.

2 - Les modalités d'inscription

Le dossier administratif

Pour toute inscription, un dossier devra être retiré en Mairie ou sur le site internet et complété par le représentant légal.

Liste des documents et attestations à fournir pour l'inscription

- Carnet de santé de l'enfant ou document attestant que l'enfant est vacciné conformément à la législation en vigueur ;
- Livret de famille ;
- Certificat de scolarité pour les moins de 3 ans ;
- Approbation du règlement intérieur ;
- Fiche sanitaire ;
- Fiche de renseignements ;
- Autorisation permettant à une tierce personne de retirer l'enfant à la fermeture du centre ;
- Autorisation de photographe pour les enfants accueillis ;
- Justificatif de la Caisse d'Allocations Familiales indiquant le Quotient familial ainsi que le Numéro allocataire. (En l'absence de justificatifs de ressources, le tarif plafond sera appliqué).
- Attestation Assurance – Responsabilité civile.
- Acompte de 30 % (Chèque à l'ordre du Trésor Public)

L'inscription ne pourra être validée que lorsque le dossier administratif sera complet.
Date limite d'inscription au 3 juin 2024 en mairie de PLOUISY.

La tarification

La participation familiale est calculée en fonction des justificatifs de ressources dans le respect des barèmes fixés par la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole. Elle est approuvée par le Conseil Municipal qui procède à toutes modifications utiles.

Les tarifs pour l'été 2024 sont les suivants :

Allocataires CAF

Tranche	1	2	3	4	5
QF CAF	≤ 512 €	513 à 699 €	700 à 949 €	950 à 1199 €	≥ 1200 €
Tarifs journée	7 €	8 €	10 €	12 €	13.50 €
Tarifs nuit de camping /veillée	7 €				

Allocataires MSA

QF MSA	≤ 400 €	401 à 549 €	550 à 699 €	700 à 850 €	≥ 851 €
Tarifs journée	13.50 €				
Bons MSA	9 €	8 €	7 €	6 €	0 €
Restant dû	4.5 €	5.5 €	6.5 €	7.50 €	13.50 €
Tarifs nuit de camping /veillée	7 €				

Le cas d'absence d'un enfant inscrit :

L'absence d'un enfant inscrit ne peut être prise en compte que dans le cas suivant :

- En cas de maladie de l'enfant, la famille doit prévenir la Directrice et fournir un certificat médical de l'enfant malade au plus tard dans les huit jours après l'absence,
- Le certificat doit être daté du jour de l'absence. Si ce délai n'est pas respecté, la journée reste due.

3 - Les conditions de l'accueil

Les dispositions sanitaires

Le suivi sanitaire des enfants

Il est une obligation réglementaire pour tout enfant inscrit en Accueil de Loisirs.

Il repose sur deux éléments principaux :

- La transmission des informations médicales concernant l'enfant ; la fiche sanitaire de liaison qui permet de vérifier que l'enfant a satisfait aux obligations fixées par la législation en matière de vaccinations.
- Le suivi sanitaire des enfants par un animateur référent titulaire d'une attestation de formation aux premiers secours et désigné comme « assistant sanitaire » pendant tout le temps où les enfants lui sont confiés.

Le Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)

Dans le cadre de certains troubles de la santé (allergies, maladies chroniques...) la sécurité des enfants est prise en compte par la signature d'un PAI.

Dès lors qu'un enfant bénéficie dans le cadre scolaire d'un PAI, la copie de ce document doit obligatoirement être transmise à l'ALSH.

Dans le cas où l'enfant ne bénéficie pas d'un PAI dans le cadre scolaire, la démarche doit être engagée par la famille auprès de la commune et du médecin de famille.

Les maladies

Tout enfant malade (notamment en cas de maladies contagieuses) ou fiévreux doit rester à son domicile et suivre les prescriptions établies par son médecin.

L'Administration de traitements

Toute administration de traitement devra faire l'objet d'un certificat du médecin traitant stipulant que le mode de prise et la nature du traitement prescrit

Si un enfant est malade durant la journée, la Directrice en informera la famille et prendra les mesures médicales nécessaires.

Les accidents ou événements graves

En cas d'accident bénin, l'enfant est pris en charge à l'infirmierie, l'assistant sanitaire lui porte les soins nécessaires et l'enfant retourne aux activités. Les parents seront informés en fin de journée. Tous soins portés seront consignés dans un registre d'infirmierie.

En cas de maladie, les parents sont avertis de façon à reprendre l'enfant. L'enfant est installé à l'infirmierie et reste sous la surveillance d'un adulte dans l'attente de l'arrivée de ses parents ou d'une tierce personne autorisée.

En cas d'accident grave, la Directrice ou un animateur peut faire immédiatement appel aux secours. En fonction de la gravité apparente, ou supposée, l'enfant peut être amené à l'hôpital le plus proche par les pompiers ou l'ambulance. Les parents seront immédiatement informés. En cas d'hospitalisation, si le responsable légal n'est pas présent, c'est la Directrice qui accompagnera l'enfant.

La restauration

Les repas en Accueil de Loisirs

Les enfants bénéficient de repas livrés par la société SIRESCOL de LANVOLLON ; les menus sont affichés à l'entrée de l'Accueil de Loisirs.

Le repas est pris avec l'équipe d'animation à la cantine.

Chaque après-midi, un goûter est distribué aux enfants entre 16h00 et 17h00.

Les règles de fonctionnement

Les règles de vie collective

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe d'animation.

Les enfants doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement.

Les enfants doivent respecter les locaux. Les parents sont pécuniairement responsables de toute détérioration matérielle et volontaire et devront rembourser le matériel abîmé. Le personnel d'animation est soumis aux mêmes obligations.

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective de l'Accueil de Loisirs, les parents en seront avertis par la Directrice. Si le comportement persiste, un rendez-vous sera proposé avant toute exclusion temporaire ou définitive.

La sécurité

Il est formellement déconseillé aux enfants de venir à l'Accueil avec des objets de valeur (jeu vidéo, portable, bijou...); et d'introduire dans l'enceinte de l'Accueil tout objet pouvant être dangereux (cutter, couteau, aiguille, allumettes, pétards...).

L'équipe d'animation se réserve le droit de confisquer et de remettre aux parents tout objet estimé dangereux pour l'enfant et les autres.

La municipalité ne peut être tenue responsable des dégradations, pertes ou vols éventuels